

**POUR VOUS
ET AVEC VOUS !**



**LE BUDGET PARTICIPATIF
DU DÉPARTEMENT**



**Atelier 3 : « Mise en place
du budget participatif »
à Châteaubriant
Lundi 19 septembre 2022**



Lieu : Salle Françoise de Foix, Châteaubriant

Intervenant.es (équipe d'animation) :

- **Karine Fouquet**, conseillère départementale Canton de Machecoul - Saint-Même et déléguée à la mission thématique Budgets participatifs
- **Danielle Cornet**, conseillère départementale Canton de Pontchâteau vice-présidente Jeunesse et citoyenneté, égalité femmes/hommes, éducation populaire, enjeux bretons
- **Sophie Brossaud**, chargée de projets participation citoyenne
- **Virginie Henrrique**, chargée de projets participation citoyenne
- **Anne Flore Hervio**, directrice du service Vie citoyenne (Département Loire-Atlantique)
- **Jean-Philippe Lefebvre**, chef du service participation citoyenne et usages numériques
- **Sophie Bourré**, cheffe de projets développement local
- **Anne-Sophie Chaplais**, chargée de projets budget participatif
- **Catherine SAADI**, cheffe de service développement local, délégation de Châteaubriant
- **Amandine BACOU**, agente de développement local, délégation de Châteaubriant
- **Antoine BEZARD**, consultant spécialiste des budgets participatifs

Durée de l'atelier : 18h00 – 20h30

Nombre de participant·e·s : 12

COMPTE-RENDU

1 Introduction

Madame Karine Fouquet, conseillère départementale Canton de Machecoul - Saint-Même et déléguée à la mission thématique Budgets participatifs, accueille les participant-es et les remercie pour leur présence et leur implication. Elle rappelle que la mise en place de budgets participatifs se développe de plus en plus, et ce à différentes échelles de territoire (communes, départements, etc.). Pour le Département de la Loire-Atlantique, le budget participatif constitue un outil supplémentaire de démocratie participative, qui permet de redonner du sens, redonner la confiance dans les politiques et comprendre davantage le champ d'action et les compétences du département. L'objectif de cet atelier est donc d'associer des citoyens dans la construction du processus qui sera déployé au niveau du département et plus particulièrement dans la constitution d'un comité citoyen. Elle rappelle que deux ateliers ont déjà eu lieu, le premier à Pornic et le deuxième à Nantes et aujourd'hui à Châteaubriant dans l'optique des recueillir des avis et apports de citoyens diversifiés et en lien avec des territoires différents (ville côtière, métropole et ville plus rurale).

Elle remercie enfin Antoine BEZARD, spécialiste des budgets participatifs et qui accompagne le Département dans la construction de sa démarche.

Danielle Cornet, conseillère départementale Canton de Pontchâteau et vice-présidente Jeunesse et citoyenneté, égalité femmes/hommes, éducation populaire, enjeux bretons accueille également les participants. Elle rappelle que le Département de Loire Atlantique, via la plateforme de participation (<https://participer.loire-atlantique.fr/>) mise en place depuis 2017, a démontré sa volonté d'associer les citoyens dans les politiques publiques du département. Ainsi, les citoyens ont pu participer aux projets, tels que la réhabilitation du musée Dobrée, l'aménagement de l'axe Nantes-Pornic ou encore le projet d'aménagement du Port de La Turballe. Pour cette nouvelle mandature, le département souhaite aller plus loin, avec la mise en place du droit d'interpellation en juin 2022 et le lancement du budget participatif en 2023

L'animatrice ouvre l'atelier en rappelant son objectif qui est de réfléchir collectivement au rôle que tiendra le futur comité citoyen du budget participatif du département. Quelques départements ont déjà commencé à mettre en place des budgets participatifs. Certains ont opté pour faire participer des citoyens qui proposent des idées, des agents qui accompagnent ces démarches dans leur réalisation concrète et des élus qui définissent le cadre (grandes lignes à suivre) dans une optique d'amélioration et d'évolution. A cette configuration initiale, le Département de la Loire-Atlantique souhaite associer un comité citoyen, c'est-à-dire une instance qui apporte un autre regard sur les idées proposées. Les trois ateliers, organisés respectivement à Pornic, Nantes et Chateaubriant, visent donc à définir les contours de cette instance (place, rôle et composition) et à nourrir le règlement du budget participatif ; L'idée est d'associer les citoyens à toutes les étapes de conception du règlement du budget participatif. Donc, rôle et place.

Elle présente ensuite le déroulement de la soirée, soit quatre temps de réflexion et les règles du jeu (cf. support projeté).

- Un temps d'acculturation du sujet : un budget participatif, c'est quoi ? Les grands cadres déjà posés ?
- Un débat mouvant sur la place du comité citoyen et les critères de recevabilité des idées
- Une réflexion collective en sous-groupes sur le rôle à donner au comité citoyen
- Un brainstorming dédié à la composition du comité citoyen

2 Apport de connaissances sur le budget participatif

2.1 Présentation de la démarche globale et du budget participatif

Anne-Sophie CHAPPLAIS présente les grandes étapes de la mise en place et le déroulement d'un budget participatif et des questions de compréhension ont été posées. Cf. support projeté

2.2 Les critères de recevabilité des projets

Virginie HENRIQUE présente les conditions de recevabilité d'un projet. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :



- **Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens** (dans le cadre des compétences du département)
- **Dépenses d'investissement** (travaux, des aménagements et des achats de biens, rénovation de bâtiments publics, etc.)
- **Intérêt général** (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun)
- **Profil du porteur de projet** (âge, type d'acteurs, etc.)

2.3 Les compétences du département

Anne Flore HERVIO présente les trois grandes familles de compétences du département, auxquelles doivent aussi répondre les projets proposés. Elles visent trois ambitions majeures - **Solidarité, Écologie et Citoyenneté** - inscrites dans le projet stratégique du mandat 2021-2028. Cf. support projeté.

3 Débat mouvant : analyse de projets à partir de cas concrets

Dans le cadre d'un débat mouvant, les participant-es ont été invité-es à se prononcer sur la recevabilité de deux exemples de projet et à argumenter leur position (recevable, non recevable, rivière du doute).

<p>Exemple 1 : Initiation aux gestes de premiers secours</p> <p>Créer un service ambulancier dans les campagnes de notre canton avec un véhicule et du matériel pour faire une démonstration de l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques et des gestes de premiers secours (massage cardiaque, etc.) –</p> <p><i>Projet porté par un habitant</i> <i>Budget : non chiffré</i></p>	<p>Exemple 2 : Du producteur au consommateur, évitons les intermédiaires</p> <p>L'idée est de mettre en place des distributeurs automatiques de lait, d'œufs et de pain. Ces distributeurs seront remplis en continu par les producteurs locaux.</p> <p><i>Projet porté par un habitant</i> <i>Budget : non chiffré</i></p>
<p>Nb : Ces trois projets ont été proposés dans le cadre de budgets participatifs d'autres départements, il s'agit donc de cas d'étude réels.</p>	
<p>Pour rappel, les projets soutenus par le dispositif du budget participatif départemental doivent être en cohérence avec les critères de recevabilité...</p>	
<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens (dans le cadre des compétences du département) 	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'investissement (travaux, des aménagements et des achats de biens, rénovation de bâtiments publics, etc.).
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt général (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun) 	<ul style="list-style-type: none"> • Profil du porteur de projet (âge, type d'acteurs, etc.)

Les échanges autour de ces trois exemples ont fait ressortir des **questionnements sur la nature des projets, des besoins et des préconisations en matière de fonctionnement pour le comité citoyen et des points de vigilance.**

QUESTIONNEMENTS	BESOINS ET PRÉCONISATIONS	POINTS DE VIGILANCE
<p>Le groupe de Châteaubriant a particulièrement échangé sur les notions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet individuel (un habitant ?) ou projet collectif (un groupe ?) ? • Solutions individuelles ou des solidarités collectives (la portée du projet) ? <p>En synthèse, il peut être gênant que le projet soit porté par un seul habitant. Il faut au moins un collectif d'habitants ou du moins s'appuyer sur des éléments de contexte qui démontrent une dynamique collective. Un fond de dossier est utile : une consultation locale, un premier sondage local (rayon de 5 km), des éléments de contexte qui permettent d'apprécier l'idée, l'implantation géographique et les approches dans la globalité. « Ce que vivent les habitants et ce qu'ils en disent. » Des éléments d'information sur la genèse de l'idée sont à apporter. Le projet peut donc être peu étayé, mais avec un besoin a minima explicité. Cette présentation de la genèse permet aussi d'éclairer sur la notion d'intérêt général : d'où vient l'idée ? Quelle est sa finalité ? Penser à soi ou penser à nous ? Penser aux autres ? Il est très important de connaître son implantation et son contexte (ruralité, urbain).</p> <p>Caractère commercial du projet ? Il existe déjà. Il peut y avoir de la concurrence. Il faut donc demander l'avis aux acteurs concernés (exemples producteurs, commerçants) et</p>	<p>Il faut veiller à une équité aussi sur la participation des citoyens lors du vote (variété des outils de participation, par exemple pas uniquement un outil en ligne).</p> <p>Pour être recevable, un projet doit toujours être chiffré pour vérifier qu'il est réalisable. C'est gênant pour le comité citoyen de ne pas avoir une vision économique du projet. Il faut également s'assurer que c'est une dépense d'investissement. Il faut aussi connaître les limites, les contraintes sanitaires et techniques et les modalités de mise en œuvre (maintenance, service assuré par qui ?).</p> <p>Comment on passe de l'idée au projet ? Il manque une étape entre l'analyse de l'idée et la présentation au comité citoyen. Certaines idées nécessitent d'être approfondies pour qu'elles deviennent un projet : avoir un regard sur l'opportunité (même minimum) à travers une étude de faisabilité est utile.</p> <p>Il faut s'assurer que le positionnement est bien dans les compétences du département : Dans le cas contraire, faire du lien avec les organismes spécifiques : en ce sens, il ne faut pas apporter une réponse négative (refus en bloc), mais aiguiller les porteurs dont les idées et projets ne sont pas suffisamment mûrs ou qui ne rentrent pas dans les critères (les orienter vers les bonnes ressources).</p> <p>Il est aussi possible de recevoir</p>	<p>Pour permettre l'équité, il peut être proposé des formats libres pour présenter les idées (pas unique, différents supports).</p> <p>L'individu peut être juste un lanceur d'idée. Il faut donc étudier le fond de la proposition. « C'est la nature du projet qui compte. C'est juste un habitant ». « Le projet ne doit pas forcément être ficelé. Le porteur n'est pas obligé d'être affilié ». Il ne faut pas se couper de personnes qui ne sont pas entourées ou moins à l'aise (appuis comptables, communication, juridiques). Les modalités peuvent être approfondies dans un second temps pour apporter du conseil et évoluer vers un portage élargi.</p> <p>Répartition des projets de manière équitable sur les territoires ou pas ? Un projet par territoire, trois projets par sélection ?</p>

les associer dans le projet.	10 à 15 projets citoyens en résonance avec une même idée. Il faut donc rendre possible un rapprochement des porteurs, pour « reformuler quelque chose ensemble ». Cette mission relève plutôt des services du département.	
------------------------------	--	--

Comment le comité citoyen va-t-il voter ?

Un vote à l'unanimité paraît compliqué. Un vote à la majorité simple est préférable : si le projet remplit toutes les cases, on ne peut pas s'opposer, ni porter un jugement. Les débats au sein du comité citoyen doivent permettre d'aboutir à un consensus autour d'une tendance majoritaire. Le vote à la proportionnelle, à la majorité à deux tiers préservent d'un positionnement minoritaire qui bloquerait ou pénaliserait un projet.

Et s'il y avait plusieurs comités citoyens ?

L'intérêt d'avoir plusieurs comités citoyens sur le territoire a été abordé par les deux premiers groupes. A nouveau à Châteaubriant, la connaissance du territoire (problématiques locales, tissus économique et social, besoins spécifiques) en est la raison majeure : L'objectif est de juger de l'opportunité d'une idée ou d'un projet comme étant une offre nouvelle sur un territoire donné (intérêt des projets plus ancrés).

Pour étudier une idée, il est nécessaire de mesurer la réelle adéquation entre territoire et projet (pertinence d'implantation). Pour y répondre, les groupes ont imaginé :

- s'adjoindre les compétences d'un agent, donc un agent par territoire.
- créer des sous-comités qui font un premier tri ?
- intérêt général : le projet doit profiter à tous (périmètre élargi ou au contraire au bénéfice de quelques uns). Ce n'est pas gênant

En opposition, les risques suivants ont été identifiés :

- perte de la vision globale du département : la solidarité doit jouer entre les territoires pauvres et mieux lotis ?

4 Ateliers en sous-groupes : rôle du Comité citoyen, des élus et des agents

Dans ce second temps, les participant-es ont été réparti-es sur quatre tables, pour répondre à une question : qu'est-ce qu'un comité citoyen apporte à la démarche ?

Voici une restitution et une consolidation des supports travaillés en sous-groupes et lors des trois ateliers :

QU'EST-CE QU'UN COMITÉ CITOYEN APPORTE À LA DÉMARCHE ?

Être garant de la démarche

- Renforce l'efficacité, la crédibilité d'un budget participatif
- Peut proposer une révision du règlement et peut donner son avis en cours d'édition du budget participatif sur des réorientations ou orientations
- Est garant du respect du projet (avis, contrôle, suivi jusqu'à sa réalisation)
- Est un garde-fou pour éviter l'utilisation de ce budget participatif pour réaliser des investissements qui incombent normalement au département ou autres collectivités.

Avoir une posture de décision

- Aura un vrai vote citoyen, puisque les citoyens seront plus nombreux dans le comité citoyen
- Peut se prononcer sur l'opportunité d'un projet sur un territoire donné

Expérimenter une nouvelle forme de participation citoyenne

- Est un outil de participation à la démocratie
- Apporte un équilibre entre démocratie représentative et participation directe
- Met en valeur des citoyens, crédibilise la parole des citoyens et des projets (ce ne sont pas que les élus qui choisissent)

Renforcer la pluralité et l'ouverture des projets votés

- A une diversité d'opinions et de points de vue (origines, âge, territoires) x2
- Apporte davantage d'ouverture pour les projets : les citoyens pourront faire émerger l'innovation de nouveaux projets sur les territoires ;

Croiser le regard entre des citoyens des élu.es et des agents

- Apporte une vision citoyenne du territoire
- A une vision non institutionnelle, plus ouverte (plus de créativité pour des projets hors standard)
- Peut percevoir des rapprochements de projets
- A les pieds sur terre et se rend compte de la réalité, a une proximité avec le citoyens

Représenter et relayer les besoins des habitants sur les territoires

- A la connaissance de proximité et expertise des territoires x4
- Permet d'inclure les minorités dans la discussion
- Défend son territoire
- S'assure que le projet apporte une réponse nouvelle à un besoin

Contribuer à l'évaluation du dispositif

- Participe à déterminer les indicateurs d'évaluation (à concevoir en amont et par projet)

5 Brainstorming en grand groupe : modalités de désignation des membres

Qui ?

- Personnes qui sont des habitants de Loire-Atlantique
- Pas de discrimination positive ou négative

Diversité et représentativité

- Diversité géographique
- Diversité des âges
- Parité (mais 15 membres citoyens = nombre impair !)
- Diversité des profils socio-professionnels
- Représentatifs des territoires (ruraux, urbains, rurbains, littoraux)
- Handicapés

6 Conclusion : les prochaines étapes

- Publication des résultats de l'enquête et de la synthèse des ateliers : **décembre 2022**
- Vote et publication du règlement du budget participatif : **mi-décembre 2022**
- Préparation du budget participatif et constitution du comité citoyen : **décembre 2022 à février 2023**
- Appel à idées : **début 2023**
- Vote pour les projets : **fin 2023**
- Réalisation des projets lauréats : **2023 - 2025**

Fin de l'atelier : 20h35